

MODIFICATION CONTRACTUELLE OU DE COMPTAGE			
Modification de formule tarifaire d'acheminement (HTB, HTA ; BT > 36 kVA)			160 Catégorie 1
Description :	<p>La prestation consiste à modifier la formule tarifaire d'acheminement du point de connexion, sans modifier la puissance souscrite, dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place.</p> <p>En cas de déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index. Plusieurs cas peuvent être distingués en fonction de la configuration technique du point de connexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Cas 1</u> : intervention avec déplacement sans pose / changement de compteur, - <u>Cas 2</u> : intervention avec déplacement et avec pose / changement de compteur, - <u>Cas 3</u> : intervention sans déplacement - <u>Cas 4</u> : Emménagement d'un utilisateur dans un local avec un dispositif de comptage programmé sur un tarif en extinction proposé par le fournisseur historique 		
Actes élémentaires compris :	<p>La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :</p> <p><u>Cas 1 : intervention avec déplacement et sans pose ni changement de compteur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la modification de câblage si nécessaire - la dépose ou pose du relais si nécessaire - remplacement de mémoire - programmation du compteur - relevé d'index <p><u>Cas 2 : intervention avec déplacement et avec pose ou changement de compteur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'adaptation éventuelle du panneau de comptage, modification de câblage - la pose du nouveau compteur - la pose, dépose du relais si nécessaire - la programmation du compteur - le relevé d'index <p><u>Cas 3 : intervention sans déplacement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le télé-paramétrage du comptage - le télé-relevé des index <p><u>Cas 4 : Modification de formule tarifaire entraînant la suppression d'un tarif en extinction proposé par le fournisseur historique</u></p>		
Délai de réalisation :	<p>Une modification contractuelle peut être demandée 60 jours avant la date d'effet souhaitée.</p> <p>La date d'effet souhaitée minimale est de J+10 par rapport par à la date du jour de la demande.</p> <p>La date de réalisation de la modification contractuelle est comprise entre J+10 et J+30 par rapport à la date du jour de la demande.</p>		
Prix :	<u>Cas 1 :</u> 160,48 € HT 192,58 € TTC	<u>Cas 2 :</u> 402,00 € HT 482,40 € TTC	<u>Cas 3 :</u> 17,48 € HT 20,98 € TTC
	Cas 4 : non facturé		
Canaux d'accès à la prestation :	<p>Client CARD : demande écrite du Client (courrier, e-mail)</p> <p>Client Contrat Unique : demande du Fournisseur sur portail du Distributeur</p>		